



## Les ravageurs forestiers exotiques : tenir la menace à l'œil

Mise à jour de  
L'Éclaircie 15

La propagation des ravageurs forestiers exotiques, qu'il s'agisse d'insectes ou de maladies, représente une menace croissante pour les forêts canadiennes et un enjeu pour le commerce international. Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, plus d'une quarantaine de ravageurs exotiques très dommageables pour nos forêts ont été introduits au Canada, dont l'agrile du frêne qui a détruit des millions de frênes à ce jour. La détection et l'identification des ravageurs exotiques sont des éléments-clés pour faire obstacle à cette menace et protéger la ressource forestière.

Au Canada, plusieurs organismes fédéraux travaillent conjointement à la protection de la santé des forêts. Parmi eux, le Service canadien des forêts (SCF) collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour prévenir l'introduction de nouvelles espèces de ravageurs et pour limiter la dissémination de celles déjà présentes. Cette collaboration se traduit par :

- l'élaboration d'outils de détection, d'identification ou de surveillance des ravageurs;
- la réalisation d'études pour améliorer les connaissances de la biologie des ravageurs;
- la prestation de conseils et la participation active à des comités experts.

Voici deux exemples de projets réalisés par le SCF dans le cadre de l'entente de collaboration avec l'ACIA.

### Identifier les nouveaux ravageurs exotiques émergents

Avant la mise en vigueur de la norme *NIMP 15 – Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international* (2006), le bois d'arrimage et d'emballage des produits importés constituait une voie privilégiée d'introduction de champignons pathogènes exotiques. Aujourd'hui, ce sont les plantes ornementales qui constituent la plus inquiétante source de propagation des maladies forestières exotiques. Un projet de recherche au SCF est en

cours afin de brosser un portrait des champignons exotiques présents sur les arbres urbains et d'identifier ceux qui ont le potentiel de causer des dommages ou de devenir des maladies forestières. En effet, les arbres urbains, entre autres parce qu'ils sont situés à proximité des zones portuaires, sont au cœur de la bataille livrée aux maladies exotiques. Si ces maladies exotiques ne sont pas détectées rapidement et ne sont pas contrôlées, elles pourront se propager aux arbres des forêts canadiennes.

La nouvelle norme *NIMP 36 – Mesures intégrées applicables aux végétaux destinés à la plantation*, adoptée en mars 2012, vise à mieux réglementer la production et la distribution de végétaux destinés à la plantation tels que les plants ornementaux. Cette mesure aidera à identifier et à mieux gérer les risques associés à ce type de matériel végétal.



Photo : P. Bilodeau (ACIA)



Photo : RNCAN

## Détecter les ravageurs invisibles

Les laboratoires d'identification utilisent de plus en plus les méthodes de diagnostic moléculaire basées sur l'ADN. Celles-ci permettent de détecter la présence de ravageurs même si ces derniers ne sont pas visibles à l'œil nu. Cette approche moléculaire peut également permettre l'identification plus précise d'un agent pathogène, comme sa race ou son origine géographique. Le SCF a mis au point une trousse de diagnostic pour la détection de l'agent pathogène responsable de l'encre des chênes rouges (*Phytophthora ramorum*). Cette trousse est maintenant utilisée de manière opérationnelle par l'ACIA et par le *United States Department of Agriculture* (USDA) aux États-Unis. À l'heure actuelle, d'autres tests de détection sont en développement pour le longicorne brun de l'épinette, les rouilles forestières ainsi que pour plusieurs agents pathogènes exotiques présentement absents du paysage canadien. L'interception aux frontières ainsi que la détection hâtive de ravageurs exotiques

sont des éléments cruciaux pour éviter la propagation et permettre l'éradication d'un nouveau ravageur.

À long terme, la poursuite des travaux de recherche permettra de mieux connaître la biologie et les voies d'entrées des ravageurs exotiques et de guider le développement de méthodes de lutte efficaces. L'acquisition de ces connaissances permet également d'appuyer l'ACIA dans son rôle pour la protection des forêts canadiennes.

## Liens utiles

Agence canadienne d'inspection des aliments : [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)

Norme NIMP 15 : [https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1367481408\\_ISPM\\_15\\_2009\\_Fr\\_2013-04-24.pdf](https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1367481408_ISPM_15_2009_Fr_2013-04-24.pdf)

Norme NIMP 36 : [https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1339769991\\_ISPM\\_36\\_2012\\_Fr\\_2012-06-08.pdf](https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1339769991_ISPM_36_2012_Fr_2012-06-08.pdf)



Chênes tués par l'encre des chênes rouges en Californie.  
Photo : S. Sela (ACIA)

### Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

**Jean Bérubé** ou **Richard Hamelin**

Ressources naturelles Canada  
Service canadien des forêts

Centre de foresterie des Laurentides  
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380, Succ. Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphones : 418 648-7174 / 418 648-3693

Télécopieur : 418 648-5849

Courriels : [jean.berube@rncan.gc.ca](mailto:jean.berube@rncan.gc.ca) / [richard.hamelin@rncan.gc.ca](mailto:richard.hamelin@rncan.gc.ca)

Site Web : [www.scf.rncan.gc.ca](http://www.scf.rncan.gc.ca)